des Princes &c. Septemb. 1739. renouveller l'embargo, non feulement fur les Vaiffeaux qui étoient dans la Tamife, mais austi fur tous ceux qui étoient arrivés, dans les autres Ports du Royaume depuis le 29. Juin dernier; & les Commissaires de l'Amirauté s'étans austi assemblés le même jour, nommetent les Chapelains des Vaisseaux de guerre mis en commission, & firent publier le lendemain un Avertiffement, par lequel ils déclarent qu'ensuire d'une Commission du Roi, pessée au grand Sceau, ils sont prets à délivrer des Lettres de marque ou de représailles à rous Sujers de Sa Majesté, ou autres qui voudront équiper des Vaisseaux pour courir - lus aux Navires, Effets & Sulets du Roi d'Espagne, & qui seront jugés duëment qualifiés à cet effet, movenant qu'ils donnent les sucrés ordinaires, qu'ils ne prendront point, ou ne molesteront en aucune maniere les Vaisseaux, ou affets des Sujets de Sa Majesté, ou de les Ailiés. Conformément à cet Avertissement l'Amitauté délivra le 3. Août des Lettres de représailles à quelques Marchands qui en avoient demandé.

XI. On vient d'aptendre encore que le Chevalier Cheloner Ogle, nommé depuis peu Contr'Amiral de l'Escadre Bleve, est alle dans la Méditerrance joindre l'Amiral Haddock evec trois Vaisseaux : Que les Commissaires de la Marine ont de nouveau freté beaucoup de Navires de deux à trois cens tonneaux. pour transporter à la Jamaique toutes fortes de munitions & egrés pour les Veisseaux de guerre qui y sont : Qu'on a donné ordre de rebâtir les Vaisseaux de guerre le Torbay & le Nassau de 70. Canonschacun, le Medivay de 60., le Severn de 50., le Towey de 44., & le Fox de 10. : Qu'on a appergu sur les Côtes de la Province de Cornomailles divers petits Batimens, qu'on croyoit d'abord être des Pêcheurs; mais qu'enfuite on a reconnu que c'érgient đes